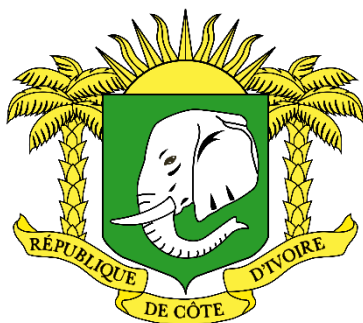




FEVRIER 2024

RAPPORT DU CHAMPION



**TROISIÈME RAPPORT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ALASSANE
OUATTARA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE,
CHAMPION DE L'AGENDA 2063**

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION	9
I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET SPECIAL DE L'AGENDA 2063	10
I.1 Évaluation du Premier Plan Décennal	11
I.1.1 Résultats clés de l'évaluation du Premier Plan Décennal	11
I.1.2 Leçons apprises de la Première Décennie de l'Agenda 2063	16
I.1.3 Recommandations de l'évaluation du Premier Plan Décennal	17
I.2 Les priorités du Deuxième Plan Décennal de l'Agenda 2063	18
I.2.1 Les orientations stratégiques pour la prochaine Décennie.....	19
I.2.2 Catalyseurs de la mise œuvre du Deuxième Plan Décennal	20
II. TROISIEME RAPPORT CONTINENTAL	21
III. MESSAGES CLES.....	21
CONCLUSION GENERALE	22

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP	Plate-forme Économique Africaine
AUDA-NEPAD	Agence de Développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
CER	Communautés Économiques Régionales
CUA	Commission de l'Union Africaine
DPDM	Deuxième Plan Décennal de Mise en œuvre
ODD	Objectifs de développement Durable
PANSTAT	Centre Panafricain de Formation en Statistique
PAPSS	Système Panafricain de Paiement et de Règlement
PPDM	Premier Plan Décennal de Mise en œuvre
PPP	Partenariats Publics et Privés
SAATM	Marché Unique Africain du transport aérien
SEDRA	Suivi Évaluation Données Responsabilité et Apprentissage
UA	Union Africaine
ZLECAf	Zone de Libre Échange Continentale Africaine

RESUME EXECUTIF

Ce rapport présente le bilan de l'évaluation du Premier Plan Décennal de Mise en œuvre (PPDM) de l'Agenda 2063, et la synthèse du Deuxième Plan Décennal de Mise en œuvre (DPDM) (2024-2033). Il fait également l'état d'avancement du processus d'élaboration du troisième rapport continental. Il ressort les messages clés du Champion pour la mise en œuvre réussie du Deuxième Plan.

Résultats de l'évaluation du Premier Plan Décennal

- **Au niveau des performances**

L'Afrique a enregistré une performance globale de 39%.

Au niveau des Aspirations, l'Afrique a réalisé ses plus grandes performances au niveau de l'aspiration 2 (90%) qui porte sur l'intégration économique et politique au niveau du continent et l'aspiration 4 (73%) qui traite des questions de paix et sécurité. Des performances moyennes ont été notées au niveau de l'aspiration 6 (52%) qui concerne la situation des femmes, des jeunes et des enfants et l'aspiration 5 (45%) relative à l'identité culturelle de l'Afrique. La plus faible performance a été enregistrée au niveau de l'aspiration 3 (17%), notamment la bonne gouvernance, la démocratie, la justice, l'État de Droit.

S'agissant des objectifs, l'Afrique a réalisé une performance remarquable supérieure à 65%, au niveau des objectifs 8, 17, 3 et 13 qui concernent respectivement l'intégration économique et politique de l'Afrique, l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie, la santé et la nutrition ainsi que la paix.

En ce qui concerne les indicateurs, le pourcentage de la population ayant accès à internet est passé de 45% en 2013 à 81% en 2023 pour une valeur cible de 68%. De même, le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux, est passé de 21% en 2013 à 35% en 2023. Les performances restent moyennes au niveau de l'éducation dans l'enseignement primaire. En effet, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a atteint 86% en 2023 contre 79% en 2013. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national est passé de 33% à 38% entre 2013 et 2023.

- **Au niveau des projets phares**

En ce qui concerne les projets phares, des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et du Marché Unique Africain du Transport Aérien (SAATM). Cependant, le projet de création d'institutions financières (la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement, la Bourse panafricaine et le Fonds monétaire africain) et la Plate-forme économique africaine (AEP) ont enregistré des progrès limités. Les facteurs qui ont contribué à la faible mise en œuvre de ces projets phares, comprennent, entre autres : (i) les faibles niveaux de ratification ; (ii) l'insuffisance des financements des projets à forte intensité de capital et ; (iii) l'inadéquation des compétences et des capacités.

- **Autres constatations de l'évaluation**

Les conclusions de l'évaluation attestent que l'Agenda 2063 reste toujours aussi pertinent qu'il y a dix ans. En outre, l'évaluation révèle un fort alignement des plans nationaux de développement sur le Premier Plan Décennal. Il existe également une cohérence entre les cinq priorités de la Banque Africaine de Développement et l'Agenda 2063. Par ailleurs, le niveau de convergence élevé entre l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine justifie la poursuite de la mise en œuvre desdits Agendas dans un cadre unique dénommé « deux agendas, un plan ».

Leçons apprises de la première décennie de l'Agenda 2063

Les leçons apprises de l'évaluation du Premier Plan Décennal sont notables et concernent : (i) la pertinence et l'appropriation de l'Agenda 2063 par la plupart des États membres de l'Union Africaine ; (ii) la durabilité de l'Agenda 2063 à travers la communication, la sensibilisation et son intégration dans les plans nationaux de développement ; (iii) l'intégration des mesures de mitigation des risques liés aux pandémies, aux crises financières et aux autres menaces dans les plans de développement et ; (iv) le renforcement des systèmes statistiques nationaux constitue une base solide qui permet de disposer de rapports pays pour le suivi de l'Agenda 2063. En outre, la capitalisation des bonnes pratiques, l'amélioration des performances et le partage d'expériences entre les États membres constituent des facteurs de succès. De plus, l'instauration d'un leadership fort et transformationnel, associé à une volonté politique aux niveaux continental, régional, national et local sont des déterminants indispensables.

Recommandations

Pour une mise en œuvre efficace du Deuxième Plan Décennal de l'Agenda 2063, les recommandations suivantes sont formulées :

- Assurer un alignement des plans nationaux de développement sur le Deuxième Plan Décennal ;
- Accélérer la transformation structurelle des économies africaines afin d'offrir plus d'opportunités aux jeunes ;
- Promouvoir la bonne gouvernance et l'engagement politique résolu des États membres ;
- Renforcer la synergie opérationnelle entre les institutions de l'Union Africaine, les agences des Nations Unies et les Communautés Économiques Régionales (CER) en vue de favoriser la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- Renforcer la coordination entre les États membres, les Communautés Économiques Régionales, l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD) et la Commission de l'Union Africaine (CUA) pour contribuer à la mise en œuvre réussie du DPDM et ;
- Renforcer les mécanismes de mobilisations des ressources financières en vue du financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Deuxième Plan Décennal

Le développement du Deuxième Plan Décennal a été guidé par les leçons apprises et les recommandations de l'évaluation du Premier Plan.

La deuxième décennie sera axée sur l'accélération et posera les fondations pour les autres décennies de l'Agenda 2063 qui mettront l'accent respectivement sur l'Impact, la Stabilité et l'Influence.

Pour ce faire, le Deuxième Plan Décennal est articulé autour de sept (7) résultats stratégiques. Ils serviront de base pour rationaliser et hiérarchiser les options d'investissements. Ces résultats stratégiques découlent des sept Aspirations de l'Agenda 2063. Chaque résultat stratégique se décline en objectifs, stratégies, priorités et cibles. Ces objectifs seront mis en œuvre par le biais d'initiatives continentales et particulièrement les projets phares, de cadres régionaux au niveau des CER et de plans nationaux et locaux de développement.

Catalyseurs de la mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal de l'Agenda 2063

La mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal en vue de l'atteinte des résultats repose sur des catalyseurs :

- L'alignement des plans nationaux de développement sur le Deuxième Plan Décennal ;
- La promotion de la bonne gouvernance et un engagement politique résolu des États membres ;
- Le renforcement des mécanismes de coordination existants pour produire des informations factuelles et désagrégées ainsi que des évaluations périodiques, aux niveaux local, national, régional et continental ;
- Le renforcement de la synergie opérationnelle entre les institutions de l'Union Africaine, les agences des Nations Unies et les CER ;
- La mobilisation des ressources intérieures pour le financement du Deuxième Plan Décennal ;
- Le renforcement des systèmes statistiques nationaux, notamment au niveau des ressources humaines, des capacités de collecte et de gestion des données, au sein des États membres, des Communautés Économiques Régionales et des Institutions continentales, pour la collecte des données devront être renforcés.

Messages clés

- Accélérer la transformation structurelle des économies africaines afin d'offrir plus d'opportunités aux jeunes. En effet, la population africaine est la plus jeune de la planète. La pression démographique va s'accroître pendant la décennie de mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal. Il s'agira donc à travers notre action d'anticiper sur les opportunités à offrir à notre jeunesse ;
- Accélérer le processus de convergence macroéconomique au plan continental et maximiser le potentiel de la transformation numérique et du commerce électronique afin de tirer le plus grand profit des marchés mondiaux des biens et des services ;
- Mettre en place un dispositif approprié de gestion des données, de suivi et évaluation assorti d'un mécanisme de financement ;
- Promouvoir une approche harmonisée et intégrée de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 ;

- Renforcer la coordination et la synergie d'actions en matière de partenariats et de mobilisation des ressources aux niveaux continental, régional et national ;
- Prioriser les projets phares et séquencer leurs exécutions pour garantir une mise en œuvre réussie ;
- Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour une mise en œuvre efficace et accélérer la mise en place des institutions financières de l'Union et ;
- Renforcer l'intégration régionale et tirer avantage de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour exploiter les abondantes ressources en énergie propre du continent.

INTRODUCTION

À la suite de l'adoption de l'Agenda 2063 lors de la 24^{ème} Session de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine en janvier 2015 à Addis Abeba, le Premier Plan Décennal 2014-2023 a été élaboré comme l'instrument principal de mise en œuvre de la vision de transformation de l'Afrique définie sur une période de 50 ans.

L'atteinte des résultats visés, exigera une exécution effective et efficace des plans décennaux ainsi que la mise en place d'un mécanisme rigoureux de suivi et de rapportage. La production annuelle d'un rapport du Champion fait partie intégrante du processus de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 conformément à son mandat.

Ce présent document constitue le 3^{ème} rapport du Champion couvrant la période de février 2023 à janvier 2024. Il présente le bilan de la réalisation du projet spécial de l'Agenda, notamment, l'évaluation du Premier Plan Décennal de Mise en œuvre (2014-2023) et le résumé du document du Deuxième Plan Décennal (2024-2033). En outre, il met en évidence les résultats, les enseignements tirés de l'évaluation du Premier Plan et les recommandations nécessaires pour la formulation et l'exécution effective du Deuxième Plan Décennal. Ce rapport indique également l'état d'avancement de l'élaboration du troisième rapport continental de l'Agenda 2063.

Rappel du mandat du Champion

La feuille de route qui accompagne le mandat du Champion se décline selon les principaux axes suivants :

- **Soutenir la vulgarisation et l'appropriation de l'Agenda 2063** avec l'appui du Comité Ministériel de suivi de l'Agenda 2063, notamment en favorisant l'engagement des autres Chefs d'État, des Communautés Économiques Régionales, des Organisations Non Gouvernementales, du secteur privé et des populations africaines en général. Cette vulgarisation devra se poursuivre lors des grandes rencontres internationales ;
- **Impulser la mise en œuvre des 15 projets phares de l'Agenda 2063**, à travers notamment le portage de 2 à 3 projets et la désignation d'autres Champions continentaux pour des projets phares en cours de maturation ;

- **Aider au déploiement du cadre de suivi et évaluation harmonisé** destiné à faciliter la production de rapports conjoints réguliers intégrant l'Agenda de développement durable des Nations Unies (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et le Plan stratégique (cinq priorités) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et ;
- **Aider à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières pour l'Agenda 2063.**

I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET SPECIAL DE L'AGENDA 2063

Conformément à la décision du Conseil exécutif de l'Union Africaine (EX.CL/Déc.1164(XL)), la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de Développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ont été mandatés pour conduire le processus de l'évaluation du Premier Plan Décennal de Mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'élaboration du Deuxième Plan Décennal de Mise en œuvre (DPDM) dénommé « Projet Spécial ».

En effet, le Projet spécial a été lancé en juin 2022, lors d'une réunion du Comité ministériel de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda, élargie aux ministres de l'Union Africaine chargés de la planification du développement national et des finances.

La réalisation du Projet spécial s'est faite de manière participative et inclusive. Elle a été conduite autour de consultations approfondies avec les États membres de l'Union Africaine, les Communautés Économiques Régionales et les Partenaires au développement. En outre, une consultation populaire a été réalisée pour impliquer davantage les populations à la base dans ce processus. Par la suite, un rapport provisoire de l'évaluation du Premier Plan et un projet du Deuxième Plan Décennal ont été élaborés. Ces documents ont été validés par des experts techniques de 52 États membres ainsi que par divers organes politiques de l'Union Africaine. En outre, le Conseil exécutif de l'Union Africaine a adopté provisoirement le rapport d'évaluation du Premier Plan Décennal et le Deuxième Plan Décennal, lors de la retraite d'octobre 2023 à Kigali, après formulation de quelques recommandations pour leur finalisation. À ce jour, le Projet spécial est arrivé à son terme.

Ainsi, après la prise en compte des observations et recommandations du Conseil exécutif de l'Union africaine, les versions finales du rapport d'évaluation du Premier Plan Décennal et du document du Deuxième Plan Décennal pour la période 2024-2033 sont disponibles.

I.1 Évaluation du Premier Plan Décennal

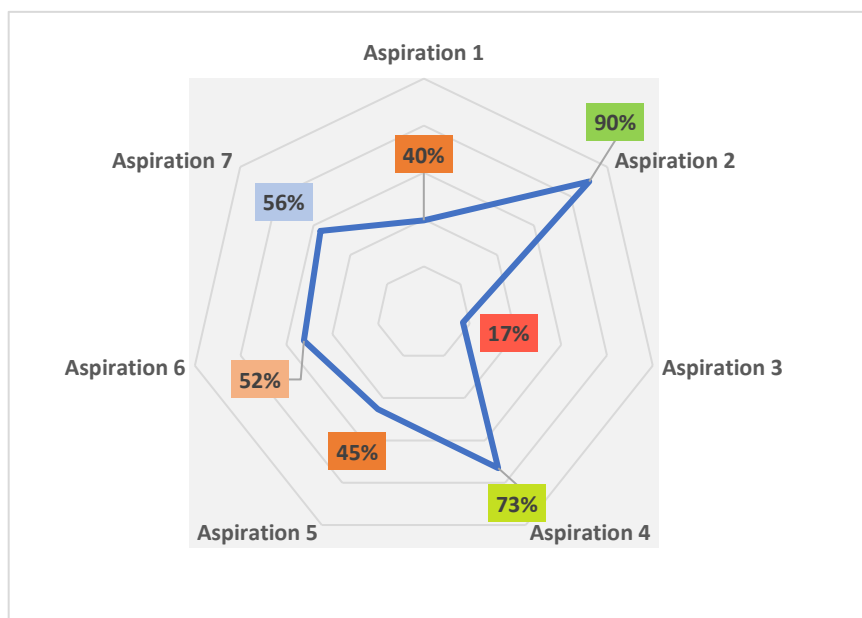
L'évaluation du Premier Plan Décennal a été l'occasion pour l'Afrique de mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs de développement, et de tirer les leçons apprises de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au cours de la décennie 2014-2023. Les résultats, les recommandations et les enseignements tirés de ce processus ont fourni au continent une base solide pour définir les priorités et les objectifs correspondants pour la prochaine décennie.

I.1.1 Résultats clés de l'évaluation du Premier Plan Décennal

a. Analyse des performances de l'Afrique

▪ Au niveau des aspirations

Graphique 1 : Performance continentale par aspiration du PPDM de l'Agenda 2063

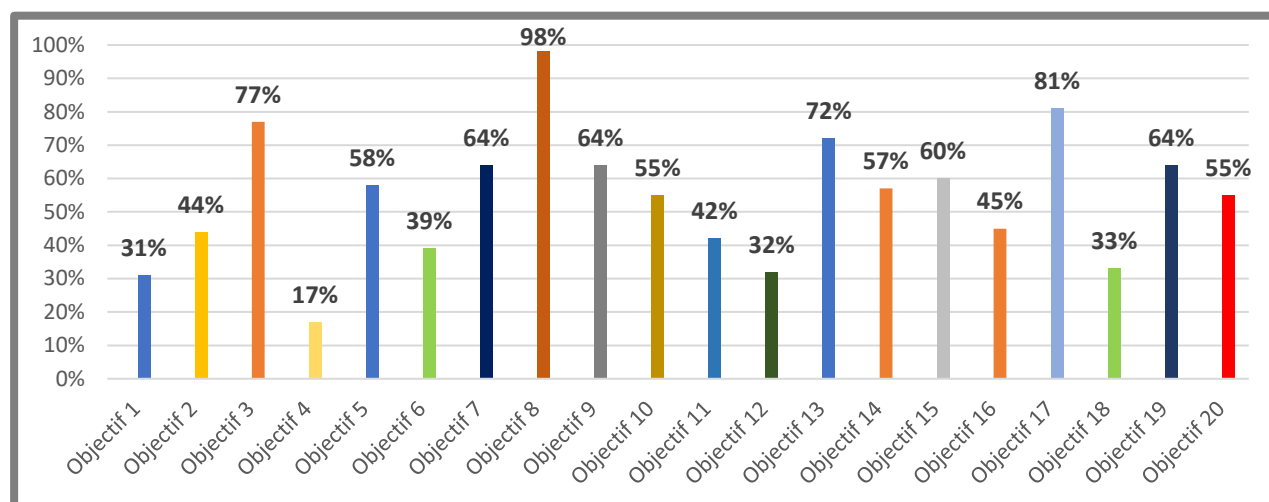


Source : Rapport d'évaluation du PPDM

Les conclusions de l'évaluation du Premier Plan Décennal attestent qu'au cours de la décennie passée, l'Afrique a réalisé ses plus grandes performances au niveau de l'aspiration 2 (90%) qui porte sur l'intégration économique et politique au niveau du continent ainsi que l'aspiration 4 (73%) liée aux questions de paix et sécurité. Des performances moyennes ont été observées au niveau de l'aspiration 6 (52%) qui concerne la situation des femmes, des jeunes et des enfants ainsi que l'aspiration 5 (45%) relative à l'identité culturelle de l'Afrique. La plus faible performance a été enregistrée au niveau de l'aspiration 3 (17%), portant notamment sur la bonne gouvernance, la démocratie, la justice, l'État de Droit.

▪ Au niveau des objectifs

Graphique 2 : Performance continentale par objectif



Source : Rapport d'évaluation du PPDM

L'évaluation du Premier Plan Décennal révèle que l'Afrique a réalisé une performance remarquable supérieure à 65%, au niveau des objectifs 8, 17, 3 et 13 qui concernent respectivement l'intégration économique et politique de l'Afrique, l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie, la santé et la nutrition ainsi que la paix.

Les performances moyennes concernent entre autres les objectifs 2 et 16, relatifs à la renaissance culturelle de l'Afrique, et aux questions d'Éducation. La plus faible performance, quant à elle, a été enregistrée au niveau de l'objectif 4, qui concerne la transformation structurelle de l'économie et la création d'emplois.

Tableau 1 : Les principaux indicateurs

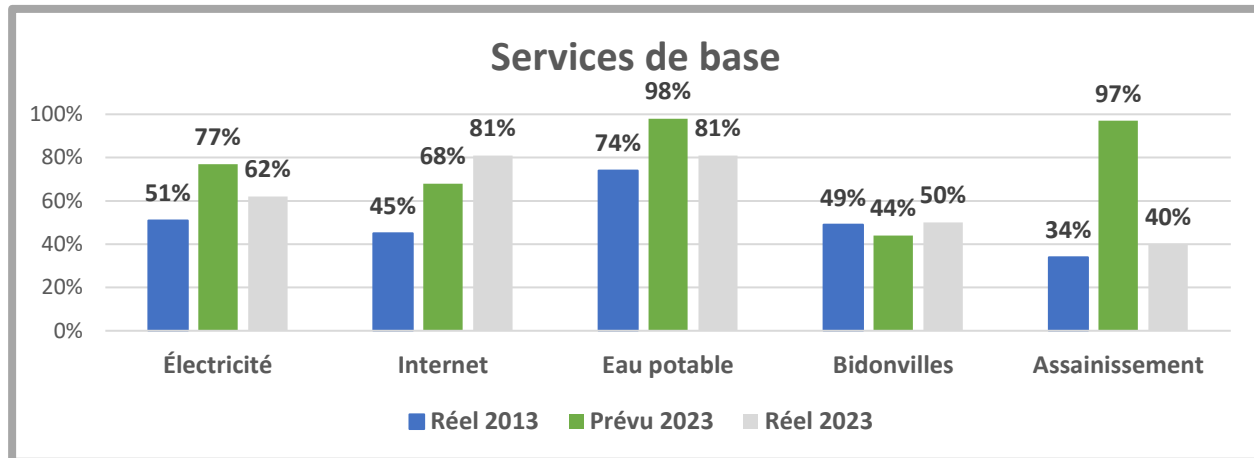
Catégorie de performances	Nombre d'indicateurs du PPDM de l'Agenda 2063
Remarquable (>74%)	13
Bien (50%-74%)	15
Pauvre (0%-49%)	35
Négatif (inférieur à 0 % : est inférieur au statut de 2013)	11
Performance Globale (<50%)	39

Source : Rapport d'évaluation du PPDM

L'Afrique a enregistré une performance globale de 39% par rapport aux cibles fixées (tableau ci-dessus). Treize indicateurs ont enregistré un niveau de performance supérieur à 74%. Quinze indicateurs ont enregistré une performance moyenne, se situant entre 50% et 74% tandis que 35 indicateurs ont enregistré une faible performance. Au cours de la décennie

écoulée, onze indicateurs ont enregistré une régression. En conclusion, il reste des efforts énormes à fournir pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063.

Graphique 3 : Évolution des indicateurs de services de base



Source : Rapport d'évaluation PPDM

L'accès aux services de base, notamment, l'habitat adéquat et assainissement reste un défi majeur en Afrique comme le montre le graphique ci-dessus. Par contre, on observe une nette amélioration de l'accès à l'internet en Afrique où 81% des populations sont couvertes par des services d'internet.

Tableau 2 : Quelques indicateurs de référence

Indicateurs	Valeur de base	Valeur cible	Valeur actuelle	Performance Score
Pourcentage de la population ayant accès à l'internet	45%	68%	81%	157%
Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux	21%	30%	35%	156%
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	94	47	61	70%
Taux de mortalité maternelle	512	256	393	46%
Pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité	51%	77%	62%	42%
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire	79%	100%	86%	33%
Taux de croissance des rendements agricoles	3%	7%	4%	25%
Recettes fiscales totales en % du PIB	17%	75%	31%	24%
Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire	34%	100%	47%	20%
Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire	34%	97%	40%	10%
Taux de chômage des jeunes	18%	14%	18%	0%
Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national	33%	23%	38%	-50%
Pourcentage d'enfants engagés dans des mariages précoces	8%	0%	17%	-113%

Source : Rapport d'évaluation du PPDM

L'analyse des indicateurs montre que le pourcentage de la population ayant accès à internet est passé de 45% en 2013 à 81% en 2023 pour une valeur cible de 68%. De même, le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux, est passé de 21% en 2013 à 35% en 2023.

Les performances restent moyennes au niveau de l'éducation dans l'enseignement primaire. En effet, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a atteint 86% en 2023 contre 79% en 2013.

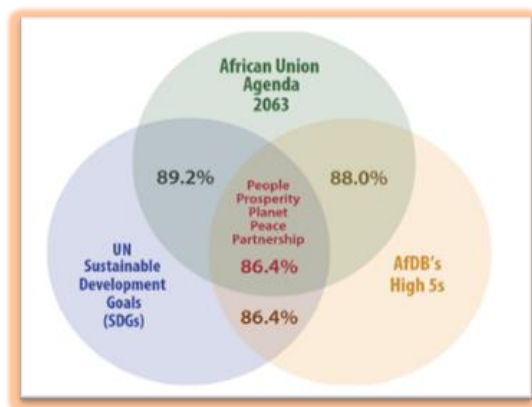
La pauvreté s'est accrue entre 2013 et 2023. En effet, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est passé de 33% à 38%. Il en est de même pour le pourcentage d'enfants engagés dans des mariages précoces, qui est passé de 8% à 17% entre 2013 et 2023.

b. Autres constatations issues de l'évaluation

- L'Agenda 2063 reste toujours aussi pertinent qu'il y a dix ans ;
- Les plans de développement nationaux restent alignés sur le Premier Plan Décennal. Cela justifie les efforts consentis par l'Afrique pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

- Il existe un niveau élevé de convergence entre l'Agenda 2063, PPDM, les cinq priorités de la BAD et l'Agenda 2030 ;

La convergence avec l'Agenda 2030 justifie la poursuite des deux agendas à travers un cadre unique ci-après dénommé « deux agendas, un plan » ;



- Le continent définit de plus en plus des positions africaines communes sur diverses questions pertinentes. Cela place le continent dans une position plus forte pour s'engager dans les affaires mondiales et ;
- La mise en œuvre du Premier Plan Décennal de l'Agenda 2063 a bénéficié d'un soutien politique, notamment au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Toutefois, ce soutien ne s'est pas répercuté aux niveaux national et local.

c. Résultats des projets phares

Au cours de la première décennie, les organes politiques de l'Union Africaine ont approuvé la mise en œuvre de quinze projets phares en tant qu'accélérateurs vers la réalisation de l'Agenda 2063. Les projets phares sont destinés à apporter des gains rapides, à susciter et à maintenir l'intérêt des citoyens africains pour l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, symbolisant les domaines d'impact immédiat des aspirations de développement du continent. Ils incarnent des programmes, des projets et des initiatives de transformation à l'échelle continentale visant à accélérer la croissance économique de l'Afrique et à promouvoir une identité commune en mettant en valeur l'histoire et la culture dynamique du continent.

En ce qui concerne la performance des projets phares, des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de certains projets, tels que la Zone de libre-échange continentale Africaine (ZLECAf) et le Marché Unique Africain du Transport Aérien (SAATM). Cependant, un certain nombre de projets ont enregistré des progrès limités. Il s'agit entre autres de la création d'institutions financières (la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement, la Bourse panafricaine et le Fonds monétaire africain) et la Plate-forme économique africaine (AEP). Certains des facteurs qui ont contribué à la faible mise en œuvre de ces projets comprennent, notamment, (i) les faibles niveaux de ratification ; (ii) le faible financement des projets à forte intensité de capital et ; (iii) l'inadéquation des compétences et des capacités.

Certains projets phares qui ont un plus grand impact sur l'intégration sont interconnectés et se renforcent mutuellement et, par conséquent, leur mise en œuvre doit être prioritaire. Dans cet esprit, étant donné que la priorité est accordée à la ZLECAf, des efforts similaires devraient être déployés pour faire progresser le passeport africain, le SAATM, le réseau de trains à grande vitesse et les institutions financières africaines. Tous les projets phares sont considérés comme pertinents, mais leur mise en œuvre doit être redéfinie en fonction de leur impact sur l'intégration, la subsidiarité et la durabilité.

Les conclusions de l'évaluation sur les projets phares indiquent la nécessité de promouvoir un leadership et une gouvernance renforcés ainsi que de disposer d'institutions responsables. En outre, il ressort la nécessité de mécanismes de contrôle et de responsabilisation plus solides.

I.1.2 Leçons apprises de la Première Décennie de l'Agenda 2063

L'évaluation du Premier Plan Décennal de Mise en œuvre a permis de noter les enseignements suivants :

- Le processus participatif qui a guidé la formulation du Premier Plan Décennal a été un élément essentiel de sa pertinence et de son appropriation par la plupart des États membres de l'Union Africaine ;
- La communication et la sensibilisation continues à tous les niveaux, et l'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement sont nécessaires pour une véritable appropriation ainsi que pour sa mise en œuvre effective et durable ;
- La nécessité d'intégrer des mesures de mitigation des risques liés aux pandémies, aux crises financières et aux autres menaces dans les plans de développement ;
- La qualité des rapports nationaux de l'Agenda 2063 dépend de la solidité du système statistique et du dispositif de suivi et évaluation mis en place dans les pays ;
- L'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences entre les États membres sont nécessaires pour la capitalisation des bonnes pratiques et l'amélioration des performances ;
- L'estimation des coûts des plans décennaux est un facteur primordial pour la mobilisation des ressources et le financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- Un leadership fort et transformateur, associé à un soutien politique aux niveaux continental, régional, national et local est nécessaire pour promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- La nécessité de réexaminer les projets phares et d'envisager une réorganisation est primordiale, pour accélérer la mise en œuvre de certains d'entre eux au cours du Deuxième Plan Décennal. À cet effet, la priorité pourrait être accordée à un nombre limité de projets. En outre, d'autres Champions continentaux pourront être désignés pour les projets phares en cours de maturation ;
- Les États membres devraient renforcer les mécanismes institutionnels pour faciliter la vulgarisation, le suivi et la redevabilité sur l'Agenda 2063, aussi bien au niveau national que local, notamment pour la production des rapports et le partage d'expérience et ;
- L'implication des CER est essentielle pour le succès de la mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal. En plus, il est nécessaire de clarifier les rôles, les responsabilités et les

priorités des CER afin de renforcer l'interaction avec les États membres et les Organes de l'Union africaine.

I.1.3 Recommandations de l'évaluation du Premier Plan Décennal

Pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063, l'Union Africaine devrait :

- Renforcer la position commune de l'Afrique sur des questions pertinentes telles que l'environnement, le service de la dette, les migrations et la souveraineté alimentaire de l'Afrique, en les prenant en compte dans le plaidoyer et la mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal ;
- Renforcer la gouvernance et la coordination de l'Agenda 2063, à travers d'une part, le renforcement de la structure opérationnelle de mise en œuvre de l'Union Africaine, et d'autre part, le fonctionnement effectif des comités nationaux et sous régionaux de l'Agenda 2063 ;
- Inscrire la mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal dans le cadre de l'initiative « deux agendas, un plan » ;
- Garantir un leadership politique fort pour promouvoir les transformations dans divers domaines du développement tels que l'éducation, la santé et les services publics. Les transformations devraient être entreprises en vue de faire en sorte que la prestation des services publics réponde mieux aux besoins socio-économiques des populations africaines ;
- Renforcer la gestion des ressources naturelles de l'Afrique pour une création optimale de richesses afin de générer des revenus pour financer l'Agenda 2063 et ;
- Garantir la bonne gouvernance et l'engagement politique à tous les niveaux (continental, régional, national et local).

Les États membres devraient :

- Mettre en œuvre le prélèvement de 0,2% sur toutes les importations éligibles et payer leurs cotisations à l'Union Africaine (UA) dans le cadre du financement de l'exécution du Deuxième Plan Décennal ;
- Adopter le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) qui promeut l'utilisation des monnaies locales pour effectuer les paiements de biens et de services sur le continent africain et ;

- Orienter leurs efforts vers l'accélération du plaidoyer, la sensibilisation, la communication et l'alignement des plans nationaux de développement sur l'Agenda 2063.

Les Communautés Économiques Régionales devraient :

- Assurer la mise en place d'un mécanisme structuré pour préparer une série de projets axés sur l'investissement qui seront destinés à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- Renforcer la coordination des partenariats, les financements des secteurs publics et privés (PPP) et la mobilisation des ressources aux niveaux continental, régional et national ;
- Promouvoir les arrangements institutionnels de coordination entre les acteurs internes et externes du développement et les mécanismes de mise en œuvre de l'Agenda 2063, en particulier aux niveaux national et local ;
- Assurer que le Deuxième Plan Décennal soit un plan de développement commun ainsi qu'un instrument de négociation avec les partenaires internationaux de coopération sur les questions pertinentes pour le développement de l'Afrique et ;
- Faire un plaidoyer commun dans le cadre de la réforme du système financier mondial et ses implications pour le Deuxième Plan Décennal.

I.2 Les priorités du Deuxième Plan Décennal de l'Agenda 2063

Les priorités 2024-2033 s'articulent autour de **la prospérité, l'intégration du continent, la démocratie, la paix, la culture, le capital humain et le partenariat.**

De façon spécifique, elles se déclinent suivant les orientations stratégiques ci-après :

- Le renforcement de la lutte contre la pauvreté devra se faire à travers l'industrialisation du continent, l'accès à l'énergie et l'amélioration de la productivité de l'agriculture ;
- L'intégration du continent devra se matérialiser par la libre circulation des personnes et des biens et ;
- L'amélioration du capital humain nécessitera la transformation de nos systèmes de santé et d'éducation sont également nécessaire.

I.2.1 Les orientations stratégiques pour la prochaine Décennie

Le développement du Deuxième Plan Décennal a été guidé par les leçons tirées et les recommandations de l'évaluation du Premier Plan Décennal. Il a impliqué un processus consultatif et participatif avec les Etats membres, les CER et les organisations/agences spécialisées de l'Union Africaine (UA).

La première décennie a été celle de la convergence, renforçant les positions communes sur des questions cruciales pour le développement de l'Afrique. La deuxième décennie sera axée sur l'accélération et jettera les bases des autres décennies de l'Agenda 2063 qui mettront l'accent sur l'Impact, la Stabilité et l'Influence.

Dans le contexte de la vision de l'Union Africaine (UA) d'une "Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale" et inspirée par la nécessité d'accélérer la mise en œuvre, l'Afrique poursuivra sept résultats stratégiques au cours de la prochaine décennie (2024-2033). Les résultats stratégiques fourniront des orientations générales pour la planification et la mise en œuvre du développement et serviront de base pour rationaliser et hiérarchiser les options d'investissement.

Les sept résultats stratégiques issus des sept Aspirations de l'Agenda 2063 sont :

Résultat stratégique 1 : Chaque État membre de l'Union Africaine (UA) atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire ;

Résultat stratégique 2 : L'Afrique est plus intégrée et connectée ;

Résultat stratégique 3 : Les institutions publiques sont plus réactives ;

Résultat stratégique 4 : L'Afrique résout les conflits à l'amiable ;

Résultat stratégique 5 : Les cultures et les valeurs africaines sont explicites et promues ;

Résultat stratégique 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs et ;

Résultat stratégique 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent.

Chaque résultat stratégique se décline en objectifs, priorités, cibles et stratégies indicatives. Ces objectifs seront mis en œuvre par le biais de cadres continentaux, de projets phares, de cadres régionaux et de plans de développement nationaux.

Le Deuxième Plan Décennal intègre également les conditions nécessaires pour sa mise en œuvre effective. Il s'agit notamment de : (i) une coordination solide ; (ii) un mécanisme de communication et de plaidoyer adéquats ; (iii) partenariats efficaces ; (iv) un mécanisme de financement prévisible ; (v) un système de suivi et évaluation ; (vi) production de données ; (vii) une responsabilisation et d'outils d'apprentissage robustes ; (viii) une adaptation du plan au contexte national et ; (ix) une exploitation de technologies appropriées et du renforcement des capacités.

I.2.2 Catalyseurs de la mise œuvre du Deuxième Plan Décennal

Pour une mise en œuvre effective vers l'atteinte des résultats du Deuxième Plan Décennal de l'Agenda 2063, il est nécessaire de réunir les facteurs suivants :

- Assurer un alignement solide des plans de développement nationaux sur le Deuxième Plan Décennal de Mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- Garantir la bonne gouvernance et l'engagement politique à tous les niveaux ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal dans le cadre de "deux agendas, un plan". Les institutions de l'Union Africaine (UA) et les organes des Nations Unies devraient apporter leur soutien aux États membres de l'Union Africaine (UA) et aux CER d'une manière plus collaborative et coordonnée pour la mise en œuvre des deux agendas ;
- Mettre en place des mécanismes au sein des États membres pour faciliter l'application de la taxe de 0,2% sur toutes les importations éligibles ;
- Inciter les États membres à adopter le système panafricain de paiement et de règlement ;
- Renforcer les mécanismes de coordination existants, prenant en compte les circuits d'information et les évaluations périodiques, aux niveaux local, national, régional et continental ;
- Améliorer la mobilisation des ressources en particulier les ressources nationales pour le financement du Deuxième Plan Décennal ;
- Renforcer le suivi, l'évaluation, les données, la responsabilité et l'apprentissage (SEDRA) aux niveaux national, régional et continental ;
- Renforcer les systèmes statistiques nationaux, notamment au niveau des ressources humaines, des capacités de collecte et de gestion des données, au sein des États

membres, des Communautés Économiques Régionales et des Institutions continentales, pour la collecte des données ;

- Renforcer la sensibilisation et la communication pour une meilleure appropriation et pour plus de responsabilité au niveau de la mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal et ;
- Renforcer et améliorer les partenariats dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental.

II. TROISIEME RAPPORT CONTINENTAL

Conformément au cadre de suivi-évaluation de l'Agenda 2063, il est prévu la production tous les deux ans d'un rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Dans ce cadre, deux rapports continentaux ont été produits respectivement en 2019 et 2021. Le troisième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 est en cours d'élaboration. À cet effet, 32 États sur 55 États membres ont déjà soumis leurs rapports nationaux.

En outre, le processus de révision du manuel des indicateurs est en cours pour permettre de traduire les réalités des efforts entrepris par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

III. MESSAGES CLES

- Accélérer la transformation structurelle des économies africaines afin d'offrir plus d'opportunités aux jeunes. En effet, notre continent a la population la plus jeune de la planète et cette situation va s'accroître pendant la décennie de mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal. Il s'agira donc à travers notre action d'anticiper sur les opportunités à offrir à notre jeunesse ;
- Accélérer le processus de convergence macroéconomique au plan continental et maximiser le potentiel de la numérisation et du commerce électronique afin de tirer le plus grand profit des marchés mondiaux des biens et des services ;
- Mettre en place un dispositif approprié de gestion des données, de suivi et évaluation assorti d'un mécanisme de financement ;
- Promouvoir une approche harmonisée et intégrée de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de l'Agenda 2030 des Nations Unies ;

- Renforcer la coordination et la synergie d'actions en matière de partenariats et de mobilisation des ressources aux niveaux continental, régional et national ;
- Prioriser les projets phares et séquencer leurs exécutions pour garantir une mise en œuvre réussie ;
- Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour une mise en œuvre efficace et accélérer la mise en place des institutions financières de l'Union et ;
- Renforcer l'intégration régionale et tirer avantage de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour exploiter les abondantes ressources en énergie propre du continent.

CONCLUSION GENERALE

Avec une performance globale de 39% obtenue de la mise en œuvre du Premier Plan Décennal de l'Agenda 2063, les résultats obtenus sont mitigés au regard des objectifs visés.

Après la première décennie qui a mis l'accent sur la convergence, et renforçant ainsi les positions communes sur des questions cruciales pour le développement de l'Afrique, la deuxième décennie sera axée sur l'accélération. Au cours de la prochaine décennie (2024-2033), la vision de l'Union Africaine (UA) sera opérationnalisée à travers la mise en œuvre des sept résultats stratégiques. Pour ce faire, les Gouvernements devront s'approprier les projets phares afin d'atteindre les objectifs escomptés pour le bien-être de nos populations.